



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation générale  
à l'emploi et à la  
formation professionnelle**



Financé par  
l'Union  
européenne

FONDS SOCIAL EUROPÉEN +

---

# LES OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ

---

# SOMMAIRE

<a href="#"><u>Introduction</u></a>	P. 3
<a href="#"><u>1 - Faire référence au Fonds social européen</u></a>	P. 4
<a href="#"><u>2 - La mention</u></a>	P. 5
<a href="#"><u>3 - L'emblème</u></a>	P. 6
<a href="#"><u>4 - Quelles obligations sur Internet ?</u></a>	P. 8
<a href="#"><u>5 - Exemples emblème + mentions</u></a>	P. 9

# INTRODUCTION

Les destinataires de financements de l'Union ont une obligation de visibilité, de transparence et de communication [[Articles 46 et 47 du règlement UE 2021/1060, détails dans l'annexe IX](#)]. Vous retrouverez dans ce document les éléments nécessaires à l'application de ces obligations.

## LES 3 PRINCIPES À RESPECTER

### 1- MENTIONNER LE FONDS

Les destinataires de financements de l'Union doivent faire mention du soutien du Fonds sur tous les supports de communication utilisés pour la mise en œuvre d'une opération destinée au public ou aux participants . Le Fonds social européen Plus (FSE+) doit donc être mentionné dans tous les documents.

### 2 - AFFICHER L'EMBLÈME

L'emblème occupe une place de choix sur tous les supports de communication. En dehors de l'emblème, aucune autre identité visuelle et aucun autre logo ne doivent être utilisés pour mettre en relief le soutien de l'Union.

### 3 - UTILISER LA MENTION ADÉQUAT

#### La mention du programme 21/27

- ⇒ Financé par l'Union européenne
- ou
- ⇒ Cofinancé par l'Union européenne

#### La mention REACT-UE

Pour les projets financés par les crédits REACT-UE, doit figurer la mention :

- ⇒ Financé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19
- ou
- ⇒ Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Pour les Organismes intermédiaires dont les porteurs bénéficient de crédits REACT-UE et de fonds la programmation 21/27, les deux mentions doivent apparaître côte à côte.

- ⇒ Financé/Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19
- et
- ⇒ Financé/Cofinancé par l'Union européenne

# 1 - FAIRE RÉFÉRENCE AU FONDS SOCIAL EUROPÉEN +

Les destinataires de financement (porteurs de projets, Organismes intermédiaires etc.) veillent à mentionner le Fonds social européen + comme soutien de leur opération.

Ils s'assurent également que les participants à l'opération ont été informés du financement de l'opération par le Fonds social européen +.

Pendant la mise en œuvre d'une opération, les destinataires de financement informent le public du soutien obtenu par le Fonds en affichant, bien visible du public, une affiche de format A3 minimum ou un affichage électronique équivalent.

Ces affichages doivent présenter des informations sur l'opération qui mettent en avant le soutien octroyé par les Fonds.

Tous les supports de communication reprennent l'emblème et la mention adéquat. Les caractéristiques techniques sont décrites ci-dessus.

## **OPÉRATIONS DE + DE 10 MILLIONS D'€**

Pour les opérations d'importance stratégique et les opérations dont le coût total dépasse les 10 millions d'€, les destinataires de financement doivent organiser une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable, c'est-à-dire la Délégation générale à l'emploi et à la formation pour le Fonds social européen +.

## 2 - LA MENTION

### CE QUI EST ATTENDU

#### **LA POLICE DE CARACTÈRE**

Différentes police de caractère peuvent être utilisées :  
Arial\*, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu.

*\*En application [de la Charte graphique de l'État](#), les services déconcentrés et les opérateurs de l'État doivent utiliser la police Arial.*

#### **LA TAILLE DE POLICE**

Elle doit être proportionnelle à l'emblème.

#### **LA COULEUR**

La couleur de la police est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond.

### CE QUI EST INTERDIT

#### **PAS D'EFFETS SUR LE TEXTE**

L'italique, le soulignement et les effets sont interdits.

#### **PAS DE CHEVAUCHEMENT**

Le texte ne doit pas se situer sur l'emblème.

# 3 - L'EMBLÈME

LES COULEURS  
AUTORISÉES

## CAS DE FIGURE N°1 : EMBLÈME BLEU ET JAUNE POUR REPRODUCTION EN QUADRICHROMIE

- surface du rectangle : Pantone Reflex Blue [100% de process cyan + 80% de process magenta]
- étoiles : Pantone Yellow [100% process yellow]



## CAS DE FIGURE N°2 : REPRODUCTION EN MONOCHROME

- ⇒ En noir et blanc
  - surface du rectangle : blanc, entouré d'un filet noir
  - étoiles : noires



En bleu

- surface du rectangle : Reflex Blue (couleur à 100%)
- étoiles : blanches



### CAS DE FIGURE N°3 : REPRODUCTION SUR FOND DE COULEUR

Si l'emblème doit se trouver sur un fond de couleur : entourer le rectangle d'un bord blanc, d'une épaisseur égale à vingt-cinquième de la hauteur du rectangle.



### CAS DE FIGURE N°4 : SUR INTERNET

→ surface du rectangle : bleu, Pantone Reflex Blue [RVB : 0/51/153 (#003399)]

→ étoiles : jaunes, Pantone Yellow [RVB : 255/204/0 (#FCC00)]



LES COULEURS  
INTERDITES

Toutes les autres combinaisons de couleurs que celles proposées ci-dessus sont interdites.

### LA TAILLE DE L'EMBLÈME

Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème, ce dernier a au moins la même taille, mesurée en hauteur et en largeur, que le plus grand des autres logos

Aucun logo ne doit être fusionné avec l'emblème

### OÙ PLACER L'EMBLÈME ?

#### **Vous êtes un service déconcentré de l'État**

*La charte graphique de l'État doit être appliquée en même temps que l'obligation réglementaire européenne.*

Bloc marque en haut à gauche + emblème et mention en haut à droite

Si présence d'autres partenaires : ils doivent être ajoutés en bas à droite.

Si un partenaire principal se dégage des autres, il se situe en bas à gauche, les autres sont à droite

#### **Vous êtes un opérateur de l'État (Pôle emploi, Anact, etc.)**

*La charte graphique de l'État doit être appliquée en même temps que l'obligation réglementaire européenne.*

Le bloc marque "République Française" est en haut à gauche + votre logo se situe en haut à droite

L'emblème européenne + mention se situe :

- en bas à gauche s'il s'agit de votre partenaire principal
- en bas à droite s'il s'agit d'un partenaire secondaire.

#### **Vous êtes un porteur de projets**

L'emblème de l'Union + la mention adéquat doivent apparaître à côté de votre logo.

## 4 - QUELLES OBLIGATIONS SUR INTERNET ?

Les bénéficiaires doivent fournir sur leur site Internet officiel et sur leurs sites de médias sociaux une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau du soutien. La finalité et les résultats de l'opération doivent apparaître. La description doit mettre en lumière le soutien financier de l'Union.



# 5 - EXEMPLES EMBLÈME + MENTIONS

SUR PAPIER,  
À DÉCLINER AVEC LES  
COULEURS AUTORISÉES



Financé par  
l'Union  
européenne



Cofinancé par  
l'Union  
européenne



Financé par le Fonds  
social européen dans le  
cadre de la réponse de  
l'Union à la pandémie de  
COVID-19



Cofinancé par le Fonds  
social européen dans le  
cadre de la réponse de  
l'Union à la pandémie de  
COVID-19



Financé par le Fonds  
social européen dans le  
cadre de la réponse de  
l'Union à la pandémie de  
COVID-19

Financé par  
l'Union  
européenne



Cofinancé par le Fonds  
social européen dans le  
cadre de la réponse de  
l'Union à la pandémie de  
COVID-19

Cofinancé par  
l'Union  
européenne



Financé par le Fonds  
social européen dans le  
cadre de la réponse de  
l'Union à la pandémie de  
COVID-19

Cofinancé par  
l'Union  
européenne



Cofinancé par le Fonds  
social européen dans le  
cadre de la réponse de  
l'Union à la pandémie de  
COVID-19

Financé par  
l'Union  
européenne